NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE MAISON INDIVIDUELLE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	
Déposée le 07/02/2024	
Affichée le 08/02/2024	
Par	SUNYPAC
	84348610100010 317, Chemin du Mas Philippe 34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
	BELLARD Guillaume Installation de 12 panneaux photovoltaïques sur toit plat – Inclinaison de 10°.
Sur un terrain sis Parcelle(s)	8a, Rue des Aphyllanthes 34790 GRABELS AX 479

Destination: Travaux sur construction existante

URBANISME

AFFICHAGE EFFECTUE

10 26 102 12024

NON OPPOSITION

RABELS, LE

LE MAIRE,

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;

Vu Le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial;

Vu le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt, approuvé le 17/12/2021;

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions suivantes de l'article 11 de PLU : « [...] Les panneaux solaires, serres et autres éléments d'architecture bioclimatique doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées [...] ».

GRABELS, le 2 1 FEV. 2024

Pour le Maire par délégation L'Adjoint délégué Monsieur Jean-Pierre OLIVARES